

2012_A048

OBJET : Aménagement du territoire - Modification de la gamme tarifaire des réseaux de transports de la CPA à destination des écoles primaires et maternelles

Le 15 mars 2012, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 9 mars 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse - AGARRAT Henri - AGOPIAN Jacques - AMIEL Michel - ARNAUD Christian - BABULEAUD Jean-Pierre - BARRET Guy - BENON Charlotte - BERNARD Christine - BLAIS Jean-Paul - BONFILLON Jean - BONTHOUX Odile - BORDET André - BOULAN Michel - BOUTILLOT Guy - BOYER Michel - BRAMOULLÉ Gérard - BRUNET Danièle - BUCCI Dominique - BUCKI Jacques - BURLE Christian - CANAL Jean-Louis - CASSAN René - CATELIN Mireille - CHARRIN Philippe - CHAZEAU Maurice - CHEVALIER Eric - CHORRO Jean - CRISTIANI Georges - CURINIER Erick - DAGORNE Robert - DE PERETTI François-Xavier - DECARA Yannick - DELAVET Christian - DELOCHE Gérard - DESCLOUX Odette - DEVESA Brigitte - DI CARO Sylvaine - DILLINGER Laurent - DRAOUZIA Dahbia - DUCATEZ-CHEVILLARD Christine - DUFOUR Jean-Pierre - FERAUD Jean-Claude - FERAUD Pierre - FILIPPI Claude - FOUQUET Robert - GACHON Loïc - GALLESE Alexandre - GARÇON Jacques - GASCUEL Jean - GERACI Gérard - GERARD Jacky - GOUIRAND Daniel - GROSDÉMANGE Gérard - GROSSI Jean-Christophe - GUEZ Daniel - HAMARD OULMI Nadira - JAUME Emmanuelle - JONES Michèle - JOUVE Mireille - LAFON Henri - LAGIER Robert - LARNAUDIE Patricia - LECLERC Jean-François - LEGIER Michel - LICCIA Marcel - MANCIEL Joël - MARTIN Régis - MARTIN Richard - MAURET Jacques - MAURICE Jany - MICHEL Claude - MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude - MORBELLI Pascale - MOUGIN Jacques - MOYA Patrick - MUSSET Alain - PAOLI Stéphane - PATOT Gérard - PIERRON Liliane - PIN Jacky - PIZOT Roger - POITOU Frédéric - RENAUDIN Michel - RIVET-JOLIN Catherine - ROUARD Alain - ROUGIER Jacques - ROUSSEL Jacques - SANGLINE Bruno - SANTAMARIA Danielle - SICARD-DESNUELLE Marie- Pierre - SILVESTRE Catherine - SUSINI Jules - TAULAN Francis - TERME Françoise - VALETA Marie-José - VENEL Gérard - VEYRUNES Bernard - VILLEVIEILLE Robert

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : BELLUCCI Angélique suppléée par LOVISOLO Christophe - CHARDON Robert suppléé par CLAVEL Caroline - MALLET Raymond suppléé par MAUNIER André - MEDVEDOWSKY Alexandre suppléé par SKRIVAN Fleur - ROVARINO Isabelle suppléée par MENGEAUD Julien

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales : AREZKI Alain donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude - BARBAT-BLANC Odile donne pouvoir à GARÇON Jacques - BRAMI Héliot donne pouvoir à GERACI Gérard - CIOT Jean-David donne pouvoir à BOYER Michel - CONTE Marie-Ange donne pouvoir à FERAUD Pierre - DAVENNE Chantal donne pouvoir à DE PERETTI François-Xavier - DEMENGE Jean donne pouvoir à JOUVE Mireille - DUPERREY Lucien donne pouvoir à DELAVET Christian - FENESTRAZ Martine donne pouvoir à PIERRON Liliane - GARNIER Eliane donne pouvoir à PATOT Gérard - GOURNES Jean-Pascal donne pouvoir à LAGIER Robert - GUINDE André donne pouvoir à AGOPIAN Jacques - GUINIERI Frédéric donne pouvoir à LECLERC Jean-François - JOISSAINS Sophie donne pouvoir à SILVESTRE Catherine - LOUIT Christian donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre - MATAS Henri donne pouvoir à DECARA Yannick - MERGER Reine donne pouvoir à DI CARO Sylvaine - MOHAMMEDI Amaria donne pouvoir à SANTAMARIA Danielle - MOINE Anne donne pouvoir PIN Jacky - NELIAS Mireille donne pouvoir à BUCCI Dominique - OLLIVIER Arlette donne pouvoir à BRUNET Danièle - ORCIER Annie donne pouvoir à MOUGIN Jacques - PELLENC Roger donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à CHAZEAU Maurice - PORTE Henri-Michel donne pouvoir à DESCLOUX Odette - POTIE François donne pouvoir à DAGORNE Robert - SAEZ Jean-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - SLISSA Monique donne pouvoir à AMIEL Michel - TONIN Victor donne pouvoir à DELOCHE Gérard

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALBERT Guy - AMAROUCHE Annie - BAUTZMANN Marcel - DEVAUX Pierre - GARCIA Daniel - LONG Danielle - MERSALI Malik - NICOLAOU Jean-Claude - PERRIN Jean-Claude - TRINQUIER Noëlle

Secrétaire de séance : Yannick DECARA

Monsieur Jean CHORRO donne lecture du rapport ci-joint.

CONSEIL DU 15 MARS 2012

Rapporteur : Jean CHORRO

Thématique : Aménagement du Territoire / Déplacements, transports et infrastructures

Objet : Modification de la gamme tarifaire des réseaux de transports de la CPA à destination des écoles primaires et maternelles

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Afin de renforcer l'utilisation des transports en commun sur le territoire du Pays d'Aix, il est proposé d'offrir dans le cadre de déplacements pédagogiques 60 000 tickets journée à destination des écoles primaires et maternelles de la CPA.

Les caisses des écoles ou à défaut les services municipaux se chargeront d'assurer la distribution et la gestion de ces titres auprès des écoles qui relèvent de leur compétence.

Exposé des motifs :

Dans le cadre de sa politique d'incitation à l'utilisation des transports publics, la Communauté du Pays d'Aix a adopté lors du Conseil Communautaire du 15 décembre 2011, une modification de la gamme tarifaire des Lignes Régulières Intercommunales et du Réseau Urbain Aix en Bus.

Cette modification portait notamment sur la création d'un titre groupe tout public.

Afin de renforcer ces dispositions à destination des écoles du Pays d'Aix, il est proposé d'offrir 5 tickets journée par élève et par an, aux écoles primaires et maternelles du Pays d'Aix, dans le cadre de déplacements pédagogiques.

Cela se traduit par une mise à disposition, aux caisses des écoles ou à défaut aux services municipaux, de 60 000 tickets journée.

Les caisses des écoles ou à défaut les services municipaux, se chargeront d'assurer la distribution et la gestion de ces titres auprès des écoles qui relèvent de leur compétence.

Ce titre « groupe scolaire » doit permettre de voyager de façon illimitée, en dehors des heures de pointe, soit entre 9h00 et 16h00, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, en période scolaire.

Afin de s'assurer de la disponibilité des places à bord des véhicules, le groupe devra réserver ses déplacements.

Pour que ce titre soit valable, l'ensemble des personnes composant le groupe devra voyager ensemble.

Sur les lignes régulières intercommunales et du réseau Aix-en-Bus, les groupes seront constitués entre 20 et 30 personnes.

Sur les lignes régulières intercommunales disposant de véhicules de petite capacité, les groupes seront constitués de 10 à 15 personnes. A ce jour, cela concerne les lignes régulières suivantes :

- Eguelles – Aix-en-Provence
- La Roque d'Anthéron – Pertuis
- Vauvenargues – Aix-en-Provence
- Puyloubier – Aix-en-Provence

L'incidence financière va nécessiter l'ouverture de négociations avec l'actuel délégataire du réseau urbain Aix-en-Bus, afin d'évaluer précisément le coût de la compensation complémentaire.

Enfin, un avenant avec le délégataire devra être adopté, afin de compenser les pertes de recettes issues de cette modification tarifaire.

Cette disposition prendra effet immédiatement.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-6 et suivants ;

VU le Code des transports et notamment son article 1211-3 ;

VU la délibération n° 2010 A 197 du Conseil Communautaire du 10 décembre 2010 ;

VU l'avis de la Commission Transports en date du 15 novembre 2011 ;

VU l'avis du Bureau communautaire du 02 décembre 2011 ;

VU la délibération n° 2011 A 202 du Conseil Communautaire du 15 décembre 2011 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** le principe de la modification de la gamme tarifaire des réseaux de transports de la CPA pour les écoles primaires et maternelles.
- **ET DIRE** que cette mesure prendra effet immédiatement.

OBJET : Aménagement du territoire - Modification de la gamme tarifaire des réseaux de transports de la CPA à destination des écoles primaires et maternelles

Vote sur le rapport

Inscrits	144
Votants	134
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	134
Majorité absolue	68
Pour	134
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

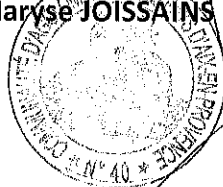
Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents

Maryse JOISSAINS MASINI



20 MARS 2012